

“ Le mandement que Mgr de Sherbrooke vient de publier sur ce sujet n'aura pas peu contribué non plus à stimuler le mouvement général que nous remarquons partout pour coloniser nos terres incultes et nous faire bénéficier des richesses qu'elles renferment. ”

*Collège de Ste-Anne.*— M. l'architecte Ouellette, de cette ville, ancien élève du collège de Ste-Anne, bien connu par sa grande habileté, vient de faire une entreprise au montant de \$9,000, au Collège de Ste-Anne.

L'entreprise consiste à faire un nouvel étage au vieux collège, et à remplacer le toit actuel par un toit français. Ceux qui ont passé par le collège de Ste-Anne apprendront avec plaisir cette amélioration, car ils doivent se souvenir de ses mansardes basses, de ses dortoirs si peu salubres. Ce changement si utile fait, le collège de Ste-Anne sera un édifice de première classe; la beauté de son site, ses splendides jardins et jeux, ses promenades, ses verdoyants bocages, sa glissade unique, etc., etc., ne manqueront pas d'attirer vers cette institution un nouveau courant d'élèves.

On s'occupe aussi d'agrandir le parterre en avant du collège; on se propose, dans le cours de l'été prochain, d'enlever de 3 mille à 4 mille voyages de t.f. Ensuite on y érige un jet d'eau devant la partie centrale. Alors rien ne manquera à cette institution. — *Courrier du Canada.*

Cette bonne nouvelle, annoncée par notre confrère du *Courrier du Canada*, a dû avoir été accueillie favorablement par tous les amis du Collège de Ste-Anne; plusieurs journaux même se sont empressés d'en faire part à leurs lecteurs.

Cependant nous regrettons que notre confrère ait été mal informé à ce sujet. Bien que la corporation du Collège soit disposée à faire tous les changements annoncés, elle ne pourrait se décider, pour le présent, à une pareille dépense.

Il est devenu nécessaire de réparer les toits des deux ailes du Collège, et pour cette raison la Corporation a décidé de les renouveler entièrement en leur donnant la forme de *t.it français*: ce qui permettra de donner aux dortoirs toutes les dispositions nécessaires à une bonne hygiène, tels que l'agrandissement des dortoirs, l'introduction de ventilateurs, etc. Les travaux à faire ont été confiés à M. David Ouellet, architecte, de Québec.

Pour ce qui est de l'agrandissement du parterre, en face du Collège, les travaux en ont été commencés pendant la vacance de l'été dernier, et devront se continuer (mais sans avoir besoin d'enlever 3 à 4 mille voyages de tuf, comme le dit notre bienveillant confrère du *Courrier du Canada*). Après la rentrée des classes, en septembre dernier, comme exercice gymnastique pendant les récréations, nous avons vu plusieurs élèves prendre part à ce travail du maniement du pic et de la pelle, et, après la fonte des neiges au printemps, ils se disposent à le continuer. Pour ce qui est du jet d'eau, il n'en a pas été question d'une manière sérieuse, quoique l'aqueduc qui conduit l'eau au Collège en faciliterait beaucoup l'exécution.

La Corporation du Collège a jugé nécessaire de faire reconstruire, sur leur ferme modèle, une nouvelle grange à la place de l'ancienne, et considérablement

agrandie. On est à charroyer le bois, et les travaux de construction se feront dès le printemps. Cette bâtisse sera construite dans le genre moderne, avec tous les perfectionnements que requiert le besoin de la forme et les dispositions voulues par le Conseil d'agriculture.

### L'HONORABLE LUC LETELLIER DE SAINT-JUST.

L'honorable M. Luc Letellier de Saint-Just, ex-lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, est mort à sa résidence de la Rivière-Ouelle, vendredi, 28 janvier, à l'âge de 61 ans, des suites d'une maladie qui le faisait souffrir depuis plusieurs années, et qui tôt ou tard devait en faire sa victime. Son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de la population du comté de Kamouraska, par suite des Inttes politiques qui ont marqué son passage parmi nous, et qu'il ne nous convient pas d'apprécier dans notre journal.

Il était ami dévoué de l'agriculture; et quand disparaissent d'auprès de nous, ces vétérans de l'agriculture, ces hommes de progrès et d'initiative qui, tout en donnant une plus-value réelle à leur fortune privée, augmentent d'une manière incontestable la fortune publique, nous pensons qu'ils ont droit au respect et à la reconnaissance de ceux qui suivent la même carrière. Cette reconnaissance, doit se traduire par la prière. Ceux qui ont été témoins de la mort édifiante de celui dont nous regrettons la mort, ont été invités par lui à prier, et c'était l'objet de tous ses vœux, comme ça été sa constante occupation tout le temps qu'a duré sa longue agonie.

Nous publierons une notice nécrologique au prochain numéro de la *Gazette*.

### CAUSERIE AGRICOLE

#### DE L'ELEVAGE DU BÉTAIL DE LA RACE BOVINE.

*Du métissage* — Le métissage, avons-nous dit, est l'opération qui consiste à allier ensemble deux animaux nés du croisement, ou un mâle métis avec une femelle de race pure.

Si l'on se rappelle les principes posés relativement à l'influence de l'*atavisme*, il sera aisé d'en conclure qu'il plane toujours un vague sur les résultats que peut donner l'accouplement de deux méfis, surtout lorsqu'ils ne proviennent pas même d'un premier croisement. En effet, au lieu de n'avoir en présence que les éléments de puissance héréditaire de deux races pures et connues, alliées par le croisement, on doit s'attendre à voir reparaître peut-être les caractères d'une race quelconque dont le sang aurait été introduit plusieurs générations auparavant dans celui des reproducteurs.

C'est ce que les allemands désignent sous le nom de *coup en arrière*. Les conditions à attendre des produits de tels parents, c'est l'inconnu. On ne peut compter, avec le simple caractère de la probabilité, sur rien.

Telle est l'exacte vérité, résultat forcé de lois naturelles à l'application desquelles on ne saurait habituellement échapper. On voit par là de quelle importance il serait pour tous les cultivateurs, au lieu d'employer le premier taureau venu, comme font la